

# Acteur PRAP 2S

## Maintien et actualisation des compétences (MAC)

\* Prévention des risques liés à l'activité physique sanitaire et médico-social

### Objectifs de la formation

La formation d'acteur PRAP vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé,, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir selon le document de référence INRS « version 7-09/2018».



**Durée :**  
1 jour  
(7 heures jours)

**Effectif :**  
De 4 à 10 participants

**Horaires :**  
8h-12h  
et 13h-16H

**Lieu :**  
Dans nos locaux pour  
une formation inter  
entreprise  
Dans vos locaux pour  
une session intra  
entreprise

**Contact :**  
Guillaume DERULLE  
0696 710 367  
[www.ergodom.fr](http://www.ergodom.fr)

#### PUBLIC

Tout personnels  
d'entreprises,  
d'associations ou de  
structures publiques

#### PRE REQUIS

Avoir le certificat  
acteur PRAP 2S

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Evaluation continue  
certificative.  
A l'issue de cette  
évaluation, un certificat  
de acteur PRAP 2S sera  
délivré au candidat qui  
a participé à  
l'ensemble de la  
formation et fait l'objet  
d'une évaluation  
favorable.  
Valable 24 mois.

#### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques sous forme d'exposés suivis d'échange  
Mises en situations pédagogiques  
Etude de cas à partir des situations professionnelles vécues  
Exercices pratiques adaptés en sous groupes